



CONVENTION CADRE de COOPERATION CREPS DES PAYS DE LA LOIRE – COMMUNE DE PREFAILLES – PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ – SYNDICAT MIXTE DES PORTS DE LOIRE-ATLANTIQUE

Start Voile 2024

La présente convention a pour objet la définition d'un partenariat entre :

Le Centre de Ressources d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS) des Pays de la Loire
5 avenue de la Babinière, 44240 La Chapelle sur Erdre,
Représenté par sa Directrice, Aude REYGADE,

La commune de Préfailles
17 grande rue, 44770 Préfailles,
Représentée par son Maire, Claude CAUDAL,

Pornic Agglo Pays de Retz,
2 rue du Docteur Ange Guépin – ZAC de la chaussée, 44215 Pornic cedex
Représentée par son Président, Jean-Michel BRARD,

Et

Le syndicat mixte les ports de Loire-Atlantique
4 Esplanade Anna Marly, 44600 Saint-Nazaire
Représenté par sa présidente, Lydia MEIGNEN-

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Pour répondre aux difficultés de recrutement de moniteurs de voile saisonniers et permanents, révélées par la Ligue de Voile des Pays de la Loire, l'AFDAS et Pôle emploi ont validé une Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective (POEC), formation financée par le Plan d'investissement dans les compétences (PIC) dénommée Start' Voile.

Le CREPS est l'opérateur de cette formation qui se déroule principalement à l'école de voile de Préfailles mais aussi au Club Nautique de Pornic pour les navigations sur J80 et au Club Nautique la Cormorane à Tharon plage comme site de replis. Le Club Nautique de Pornic et le Club Nautique de la Cormorane mettent chacun trois planches à voile complètes à disposition du Start Voile sur le site de l'école de voile de Préfailles. Cette formation prend ainsi également place dans le projet de territoire autour du nautisme porté par Pornic agglomération Pays de Retz. La mise en œuvre de la formation Start Voile 2024 nécessite deux autres partenariats avec Noé Boat Service pour l'encadrement des stagiaires et le Saint Nazaire Olympique Sportif Voile pour le co-encadrement des stagiaires ainsi que la mise à disposition d'un second bateau de sécurité et plusieurs lasers. Les partenaires non signataires de cette convention cadre bénéficieront de conventions spécifiques.

La présente convention fixe les modalités du partenariat conduisant à identifier l'école de voile de Préfailles comme site principal de formation avec le soutien des signataires de cette convention.

ARTICLE 2 : ORGANISATION PEDAGOGIQUE ET MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Le CREPS, en qualité d'organisme de formation professionnelle, assure le montage administratif et financier ainsi que la supervision de la formation. La mise en œuvre technique et pédagogique est déléguée à la Ligue de voile des Pays de la Loire qui missionne pour cette tâche Monsieur Vincent LE DUAULT conformément à la convention de coopération CREPS/Ligue de Voile des Pays de la Loire 2021 – 2024 signée le 3 juin 2021.

La commune de Préfailles met à disposition pour la formation une salle de cours équipée (vidéoprojecteur, tableau, tables, chaises...). La salle du centre nautique située au Port de la Pointe Saint-Gildas dispose d'un accès wifi permettant des connections multiples simultanées. De plus, via son école de voile, la commune de Préfailles met également à disposition un bateau de sécurité et une zone de stockage extérieure sécurisée pour le stockage des flotteurs de planche à voile mis à disposition par les clubs nautiques de Pornic et la Cormorane.

Les matériels sensibles qui ne peuvent être stockés dans l'enceinte de l'école de voile de Préfailles seront sécurisés dans un container financé et mis à disposition par Pornic agglomération Pays de Retz. Le CREPS prend en charge la redevance liée à l'occupation du terre-plein pour ce container.

L'installation de ce container fait l'objet d'une autorisation d'occupation temporaire entre les Ports de Loire-Atlantique et le CREPS. Ce dernier sera installé avant le démarrage de la formation fin mars et devra être retiré au plus tard début juillet.

La commune de Préfailles met à disposition des stagiaires des hébergements communaux collectifs de saisonniers conformément à la décision 04/24 fixant les tarifs communaux 2024 (MàJ2).

Le Syndicat Mixte Les ports de Loire-Atlantique met à disposition du CREPS des Pays de la Loire un mouillage à tarif avantageux pour accueillir le second bateau de sécurité rendu nécessaire par le besoin de dédoubler l'encadrement des activités nautiques. Celui-ci est la



propriété du SNOS Voile et est mis à disposition pour toute la durée de la formation Start Voile 2024 sur le site de l'école de voile de Préfailles.

Aussi, le Syndicat Mixte Les ports de Loire-Atlantique met à disposition du CREPS des Pays de la Loire à tarif avantageux une partie du terreplein pour le stockage des coques de lasers nécessaires à la pratique dans le cadre du dispositif Start Voile. Cette flotte est constituée des lasers acquis pour les actions de formation par le Club Nautique de Pornic, le CREPS et la Région des Pays de la Loire (financement coordonné par la Ligue de voile des Pays de la Loire) et de ceux mis à disposition par le SNOS Voile.

Les Ports de Loire-Atlantique autorisent l'école de voile de Préfailles à stocker du matériel lié à la formation start Voile dans le cadre de son AOT (autorisation d'occupation temporaire) qui lui a été délivrée en date du 23 mars 2023 pour occuper le terreplein du port de la Pointe de Saint Gildas.

Pendant toute la durée de la formation et tant que les matériels nautiques sont sur le site, l'école de voile de Préfailles en assure la surveillance et veille à leur sécurisation.

Pornic agglomération Pays de Retz assure la coordination des différents acteurs sur le territoire et œuvre pour proposer des solutions d'hébergement et de mobilité pour l'accueil des stagiaires dans les meilleures conditions tout au long de la formation.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES

Les dispositions financières pour chaque acteur sont définies dans une annexe spécifique jointe à cette convention cadre ou font l'objet d'un bon de commande sur devis.

Les factures sont transmises au CREPS via CHORUS PRO et correspondent aux consommations effectives transmises par le CREPS à l'issue de la formation Start Voile 2024.

ARTICLE 4 : ASSURANCES

Les responsabilités et couverture d'assurance seront régies dans le cadre des annexes jointes à cette convention cadre.

ARTICLE 5 : DUREE ET LITIGES

La présente convention est valable pour la session de formation 2024 du Start-Voile.

Toute rétractation d'une des parties signataires devra faire l'objet d'une information préalable par voie de lettre recommandée au moins 3 mois avant la date effective de dénonciation de la présente convention.

Le contentieux éventuel relevant de l'application de la présente convention relève du Tribunal administratif de Nantes.

Fait à Nantes, le 2024

Pour le CREPS des Pays de la Loire,

Pour la commune de Préfailles,

La Directrice,
Aude REYGADE



Le Maire,
Claude CAUDAL



Pour Pornic agglo Pays de Retz,

Pour le Syndicat Mixte les ports de Loire-
Atlantique

Le Président,
Jean-Michel BRARD



La Présidente,
Lydia MEIGNEN





Annexe à la CONVENTION de COOPERATION Start Voile 2024

CREPS DES PAYS DE LA LOIRE – COMMUNE DE PREFAILLES

Tarifs appliqués :

Location de salle à la capitainerie : Forfait journée à 50 € TTC

Location d'un pneumatique essence compris : 54 € TTC la demi-journée

Provision prestations :

Les coûts estimatifs seront facturés au réel* du planning d'utilisation

	Nombre de jour	Tarif unitaire	Total
Location pneumatique	25 demi-journées	54 €	1350 €
Location de salle	43 forfaits journées	50 €	2150 €
Coût total			3500 €

Estimation facture globale

3500 €

*La Facturation se fera via CHORUS PRO

Fait à Nantes le, 2024

Pour le CREPS des Pays de la Loire,

Pour la Commune de Préfailles,

La Directrice,
Aude REYGADE



Le Maire,
Claude CAUDAL





Utilisation salle de la capitainerie "Start' Voile" - Session 2024

Prévisionnel nécessaire à l'établissement de la convention															
Facturation sur version juillet 2024															
Mars 2024			Avril 2024			Mai 2024			Juin 2024						
V	1		L	1	Férieré	M	1	Férieré	S	1					
S	2		M	2	S2	1	J	2		D	2				
D	3		M	3	Pratique club		V	3		1	L	3	S11	1	
L	4		J	4			S	4			M	4		1	
M	5		V	5		1	D	5			M	5	Pratique club		
M	6		S	6			L	6	S7	1	J	6			
J	7		D	7			M	7		1	V	7		1	
V	8		L	8	S3	1	M	8	Férieré		S	8			
S	9		M	9		1	J	9	Férieré		D	9			
D	10		M	10	Pratique club		V	10	Repos		L	10	S12	1	
L	11	tests sélections	J	11			S	11			M	11		1	
M	12	tests sélections	V	12		1	D	12			M	12	Pratique club		
M	13		S	13			L	13	S8	1	J	13			
J	14		D	14			M	14		1	V	14		1	
V	15		L	15	S4	1	M	15	Pratique club		S	15			
S	16		M	16		1	J	16			D	16			
D	17		M	17	Pratique club		V	17		1	L	17	S13	1	
L	18		J	18			S	18			M	18		1	
M	19		V	19		1	D	19			M	19	Pratique club		
M	20		S	20			L	20	Férieré		J	20			
J	21		D	21			M	21	S9	1	V	21	CQP UCC1	1	
V	22		L	22	S5		M	22		1	S	22			
S	23		M	23			J	23		1	D	23			
D	24		M	24			V	24		1	L	24	EPEF	1	
L	25	S1	J	25			S	25			M	25	Positionnement	1	
M	26		V	26			D	26			M	26	Pratique club		
M	27	Pratique club	S	27			L	27	S10	1	J	27	CQP UCC1		
J	28		D	28			M	28		1	V	28	CQP UCC2	1	
V	29		L	29		S6	1	M	29	Pratique club		S	29		
S	30		M	30		1	J	30			D	30			
D	31						V	31		1					
Journées d'utilisation mensuelle			3				10				13				12
Journées supplémentaires modification de programme			5												
Total journées prévisionnel			43												



Annexe à la CONVENTION de COOPERATION Start Voile 2024

PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ

Tarifs appliqués :

Location d'un container sur une période de 3 mois (25 mars au 28 juin 2024).

Provision prestations :

Les coûts estimatifs sont facturés d'après les devis fournis.

Modalités de paiement :

PornicAgglo, pays de Retz règle directement auprès la sté de container la facture suivant devis.

	Nombre de jour	Tarif unitaire TTC	Total
Location Container	3 mois	130.80 € X 3 mois	392.40 €
Transport Aller/Retour	Avec grue	828 €	828.00 €
Estimation facture globale			1 220 .40 €

Fait à Pornic le, 2024

Pour le CREPS des Pays de la Loire,

Pour Pornic Agglo Pays de Retz

La Directrice,
Aude REYGADE



Le Président,
Jean-Michel BRARD





**Annexe à la CONVENTION de COOPÉRATION
Start Voile 2024
CREPS DES PAYS DE LA LOIRE
LES PORTS DE LOIRE-ATLANTIQUE**

Mise à disposition du 25 mars 2024 au 28 juin 2024

- D'un mouillage pour un bateau de sécurité inférieur à 5m
- Emplacements sur terreplein

Mouillage	Période du 25 mars 2024 au 28 juin 2024	600 €	Remise de 50 %	300 €
Terreplein		144 €		67,5 €
Coût total TTC		744 €		372 €

Paiement dû par le CREPS en lien avec le devis établi

Mise à disposition d'une partie du terreplein annexe pour l'implantation du container

- 400 € au prorata temporis soit 100 € pour la période du 25 mars au 28 juin 2024

Paiement dû par le CREPS à réception du titre de paiement par les Ports de Loire-Atlantique

Fait à Nantes le, 2024

Pour le CREPS des Pays de la Loire,

Pour Les Ports de Loire-Atlantique,

Le Directeur des formations
Franck VERGER



La Présidente
Lydia MEIGNEN

